



Annexe – Note de Synthèse complémentaire

Construction de serres photovoltaïques pour un total de 9 163 m²

Thomas ALCARAZ – Eyragues – (13)

CRE4.3 : L'appel d'offres triennal, publié par la Commission de Régulation de l'Energie, impose un dépôt des dossiers au plus tard le **6 novembre 2017** pour la prochaine échéance

Prises en charge : L'agriculteur **CONSERVE** à sa charge le **terrassement et les investissements agricoles** en relation avec les productions envisagées sous la serre. La serre est construite par URBASOLAR.

Loyer : **AUCUN loyer**, rente ou dividende, ne sera **versé à l'agriculteur** en contrepartie de la mise à disposition du foncier pour le bail à construction visant la serre.

Engagement agricole : Conformément au dernier cahier des charges publié par la CRE, un contrôle pourra être effectué pour vérifier la présence de cultures sous la serre PV. Les agriculteurs qui font le choix de ce type d'outil pour développer et pérenniser leur entreprise, sont des agriculteurs, reconnus et crédibles, qui ont un **VERITABLE projet agricole**.

Mode de culture : En pleine terre.

Irrigation : Forage et **goutte à goutte et aspersion principalement** permettant une **véritable politique économe en eau**.

Bail à construction : D'une durée de 30 ans, il fait l'objet d'une signature de bail authentique, dès lors que le projet est déclaré lauréat de l'appel à projet de la CRE par la Ministre de l'Ecologie et de l'Environnement.

Jouissance exclusive : Une convention liant l'agriculteur et URBASOLAR sera signée en même temps que le bail authentique ; elle confère à l'agriculteur le **DROIT d'utiliser la serre à des fins agricoles**.

Démantèlement et recyclage : Membre de PV CYCLE, URBASOLAR, conformément à la Directive Européenne D3E, s'acquitte au moment de l'acquisition des panneaux photovoltaïques de la taxe permettant le démantèlement et le recyclage.

PPRi : Non.

DLE : appel à un bureau d'études pour respect règlementaire lié à l'implantation du bassin d'orage.

Enjeux environnementaux : Respect de la biodiversité in situ ; aucun enjeux notable.

